



[SEULE LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI]

Discours d'Éric DOLIGÉ, Président du Conseil Général du Loiret
30^{ème} anniversaire de l'Etablissement public Loire
Orléans, 12 mars 2014

Chers amis,

Lors du 20^{ème} anniversaire de notre Etablissement j'avais eu le plaisir de recevoir le Ministre Jean ROYER fondateur de l'EPALA. Homme passionné, homme visionnaire, il a su fédérer dans une même structure des territoires, des collectivités, des hommes et des femmes portant tous une profonde passion à la Loire. Les motivations n'étaient pas toujours les mêmes, ce qui a permis de provoquer des rencontres et des débats passionnants et riches permettant de développer une politique équilibrée et de solidarité sur un vaste territoire aux bénéfices des habitants et des paysages.

Ce territoire, représentant plus de 10% du territoire national, a servi de modèle à la politique nationale de gestion des bassins et a été à l'origine de nouveaux concepts nationaux.

Durant mon mandat de 10 ans à la tête de l'Etablissement, il n'a pas toujours été facile de faire comprendre aux nombreux ministres de l'environnement qui se sont succédés l'intérêt de la gestion par bassin et la nécessité de se mettre en conformité avec les règles européennes. Les combats avec les ministères ont été nombreux et souvent très longs, mais ont permis de véritables avancées.

J'ai pu avec l'aide efficace de M. Régis THEPOT créer au niveau national les EPTB (établissements publics territoriaux de bassin) qui furent une grande avancée et les faire ensuite reconnaître dans la loi.

Dans le cadre du plan Loire impulsé par Michel BARNIER, ministre de l'environnement, le rôle de l'EPALA a été primordial et a permis la mise en place de l'équipe pluridisciplinaire dirigée par Nicolas-Gérard CAMPHUIS avec qui nous avons créé le CEPRI (Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation) aujourd'hui présidé par Marie-France BEAUFILS.

Dans notre beau pays, il faut beaucoup de temps pour avancer, les obstacles sont nombreux et nous déployons beaucoup d'efforts pour nous créer de nouveaux obstacles.

En trente ans sur un sujet aussi complexe que la gestion d'un bassin aussi vaste et divers que celui de la Loire et de ses affluents, nous avons connu de belles avancées que l'on doit à l'ensemble des membres qui se sont succédés et à la qualité et au professionnalisme des équipes administratives.

Pour l'avenir souhaitons que la loi MAPAM ne soit pas l'occasion pour l'Etat de s'exonérer de ses responsabilités sur les digues en les transférant aux collectivités.

Nous avons également à nous poser la question des financements dans une période difficile. Un regret pour moi est de ne pas avoir pu avancer sur le dossier de l'ouvrage écrêteur du Veudre, mais cela est une autre histoire dont nous reparlerons certainement.

Bon anniversaire à tous et merci de mener loin cette belle institution.